

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 01-105-1905 promulguant le décret du 30 juin 1905 et la loi du 25 mars 1879 concernant les avis de paiement à donner aux expéditeurs de mandats-poste.

n° 01-105-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 juillet 1905

Numéro JO
n° 105 du 01/08/1905

Date du numéro
1 août 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 30 juin 1905 rendant l'application aux colonies la loi du 25 mars 1879 concernant les avis de paiement à donner moyennant une taxe spéciale aux expéditeurs de mandats-poste;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués dans les colonies pour y être appliqués suivant leur forme et teneur le décret du 30 juin 1905 et la loi du 25 mars 1879 précitées.

Art. 2

Le présent arrêté sera, publié, enregistré et communiqué partout.

Signé : P.

PASCAL